



• **PRÉVENTION**  
**Composter, un geste vertueux**

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets  
Eco-Pôle- La Poudrerie - 86320 SILLARS  
05 49 91 96 42 - [ecopole@simer86.fr](mailto:ecopole@simer86.fr)

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

*En ce qui concerne notre production de déchets et la progression de notre geste de tri, la tendance encourageante, évoquée lors de notre précédente édition, s'est confirmée pour 2022.*

*Nous pouvons tous nous féliciter des résultats obtenus pour cette première année de mise en place de la redevance incitative et des nouveaux schémas de collecte, puisque les tonnages de recyclables (hors verre) ont progressé de 17%, soit plus de 500 tonnes et la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a quant à elle chuté de 37 %, soit une réduction des tonnages enfouis de près 3 900 tonnes.*

*Les actions menées tout au long de l'année ont également contribué à l'atteinte de ces résultats et particulièrement les campagnes de distribution de composteurs individuels, ainsi que l'installation de sites de compostage collectif.*

*Ils ont contribué à traiter les biodéchets à la source et à les détourner des OMR.*

*D'un point de vue économique, cette diminution a permis au syndicat de faire face à l'évolution importante de la fiscalité en matière de déchets et notamment la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui a connu une nouvelle hausse en 2022, passant de 30 à 40 €/tonne enfouie, mais aussi à la flambée des prix de l'énergie et des carburants.*

*Pour que cette tendance se poursuive, LA PRÉVENTION, c'est-à-dire les actions permettant d'éviter la production des déchets, doit être une priorité. Ainsi, le SIMER a élaboré pour les six prochaines années sa feuille de route au travers de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce dernier définit un programme ambitieux autour du déploiement de la stratégie biodéchets et le développement de démarches d'économie circulaire et notamment en faveur du réemploi.*

*Ces prochains mois seront consacrés à l'organisation de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour mieux valoriser certains déchets apportés en déchèteries, comme les articles de bricolage et de jardin, les jouets, ainsi que la préparation du déploiement de la redevance incitative pour 6 communes du territoire du Civraisien-en-Poitou à l'horizon 2025 (Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon).*

*Ensemble, continuons à agir sur notre production de déchets pour préserver notre environnement.*

**Patrick ROYER,**  
Président du SIMER

**POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU SIMER, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET, L'APPLI MON TRI ET NOTRE PAGE FACEBOOK. VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE EN LIGNE POUR RECEVOIR NOTRE FUTURE NEWSLETTER.**

## ● LA REDEVANCE

### Les modes de paiement

Différentes possibilités sont proposées (carte bancaire, espèces, chèque, Titre Interbancaire de Paiement) par voie postale, virement via votre banque, par internet sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) ou par prélèvement mensuel ou à échéance avec l'aide du mandat SEPA joint à votre facture.



### NOUVEAUTÉ 2023

**Vous pouvez désormais adhérer au prélèvement mensuel jusqu'au 10 juin** (10 janvier auparavant).

**Simple, rapide et automatique, le prélèvement mensuel vous permet de fractionner le paiement de votre redevance sur plusieurs échéances, pensez-y !**

Pour tous renseignements, appelez au 05 49 91 99 60.

### Les dates de facturation 2023

- **pour les communes en redevance incitative :**
  - facture du 1<sup>er</sup> semestre : réception à mi-mai pour un paiement au 1<sup>er</sup> juin,
  - facture du 2<sup>nd</sup> semestre : réception mi-novembre pour un paiement au 1<sup>er</sup> décembre.
- **pour les communes en redevance (Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon) :**
  - facture du 1<sup>er</sup> semestre : réception le 1<sup>er</sup> juin pour un paiement au 15 juin,
  - facture du 2<sup>nd</sup> semestre : réception le 1<sup>er</sup> décembre pour un paiement au 15 décembre.

Pensez à créer votre compte personnel sur [www.simer86.ecocito.com](http://www.simer86.ecocito.com) afin de VISUALISER LE NOMBRE DE LEVÉES de vos bacs ou d'ouvertures du Point d'Apport Collectif, de COMMANDER un PASS déchets ou un bac ou encore CONSULTER vos factures.

## ● UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

En remplacement de Pascal LECAMP, élu Député de la Vienne, **Frédéric TEXIER (Maire de Brux)** a été élu vice-président lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2022.



# PRODUCTION ET GESTION DES DÉCHETS

## 2022, une évolution des comportements

Pour les communes concernées par la redevance incitative, l'un des points marquants de l'année est la progression significative du geste de tri et la baisse de la quantité des ordures ménagères :

### Les emballages et les papiers



**61 kg/hab** en 2022

contre 52 kg/hab en 2021

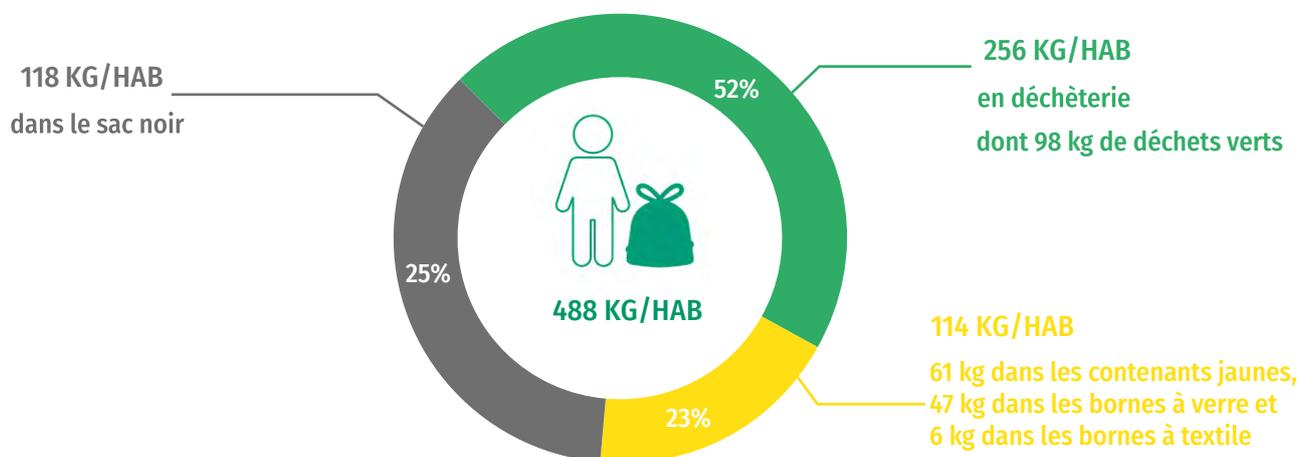
### Les ordures ménagères



**-67 kg/hab** en 2022

118 kg/hab contre 185 kg/hab en 2021

### LA PRODUCTION DE DÉCHETS D'UN HABITANT EN 2022



### LES HABITANTS DU SUD VIENNE ENGAGÉS POUR LA RÉDUCTION

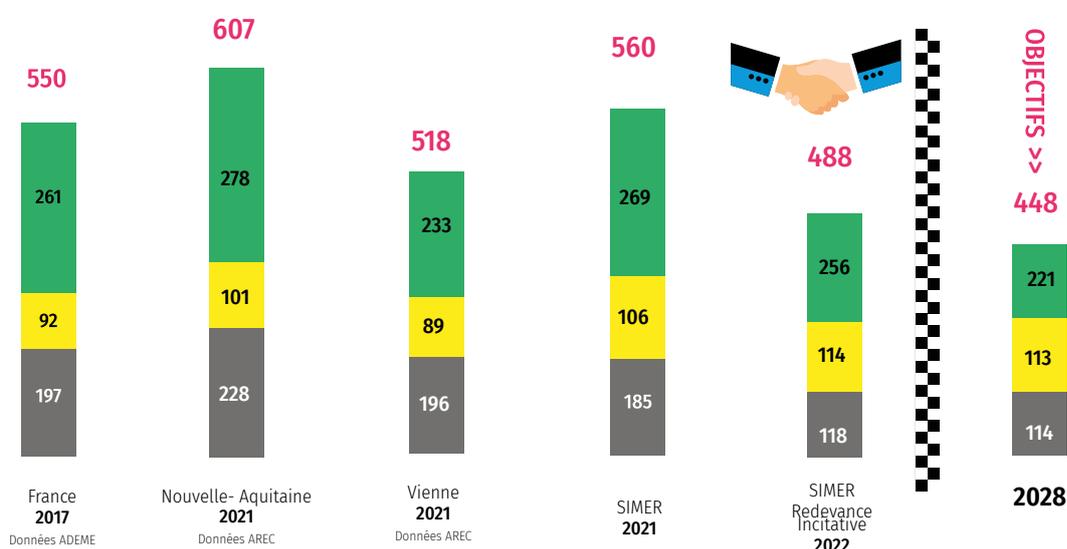
82 communes sur 85 ont une collecte tous les 15 jours et 90% des usagers sont en porte-à-porte avec l'instauration de la redevance incitative. La majorité des usagers a adopté de nouvelles habitudes éco-citoyens en sortant davantage le bac jaune et moins fréquemment le bac noir. Cet effort collectif se traduit dans les chiffres avec une réduction significative de la quantité des ordures ménagères (-37% par rapport à 2021) et une augmentation du tri (+ 16% par rapport à 2021).

#### PRODUCTION TOTALE ANNUELLE EN KG/HABITANT

#### DÉCHÈTERIES (HORS GRAVATS)

#### COLLECTES SÉLECTIVES (EMBALLAGES RECYCLABLES, PAPIERS, VERRE)

#### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (SACS NOIRS)



# Le PLPDMA, mise en œuvre

Inscrit dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte, le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est un document de planification territoriale.

Co-construit avec ses usagers et les élus, il est une véritable feuille de route pour le syndicat pour mener ses actions de valorisation et de réduction des déchets sur son territoire pour les 6 prochaines années.

Moins 20% de déchets soit 448 kg/habitant, c'est l'un des objectifs fixés pour 2028.

L'intégralité du document est à retrouver sur notre site internet [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)



## LES OBJECTIFS POUR 2028

- 38% d'ordures ménagères résiduelles
- + 12% de recyclables (tri et verre)
- 43% de déchets verts en déchèterie
- 16% en tout-venant

## LES PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES

Le PLPDMA comprend 19 actions réparties dans 6 axes thématiques :

### 1. LA GOUVERNANCE

1. PILOTER ET ANIMER LE PLPDMA
2. FAIRE DES COMMUNES DES RELAIS DU PROGRAMME DE PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS

### 2. LA SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

3. RENFORCER ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION DU SIMER
4. RENFORCER LA PRÉSENCE DU SIMER SUR LES ÉVÈNEMENTS LOCAUX ET L'ESPACE PUBLIC
5. ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DANS LA PRÉVENTION
6. RENFORCER LA SENSIBILISATION DES PARTICULIERS

### 3. LA STRATÉGIE BIODÉCHETS

7. CONTINUER L'ACCOMPAGNEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL
8. DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN AMÉLIORANT LA GESTION DES SITES ET EN LES MULTIPLIANT
9. AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
10. PROPOSER DES SESSIONS DE BROYAGE
11. ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA GESTION DE LEURS BIODÉCHETS

### 4. LA RÉUTILISATION, LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

12. FAIRE DES DÉCHÈTERIES UN LIEU DE PRÉVENTION
13. DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX
14. ET 15. ENCOURAGER LE PRÊT DE MATÉRIEL ET PROMOUVOIR LA RÉPARATION

### 5. LA CONSOMMATION RESPONSABLE

16. ENCOURAGER LA CONSOMMATION RESPONSABLE
17. ACCOMPAGNER LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

### 6. L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DU SIMER

18. PROPOSER UN PROGRAMME DE FORMATION AUX ÉLUS ET AGENTS DU SIMER
19. RENFORCER LES LIENS ENTRE LE SIMER ET LES COMMUNES

## Des idées ? on vous soutient

Le SIMER a souhaité relancer son accompagnement pour les porteurs de projets collectifs visant l'amélioration du tri et la réduction des déchets selon les objectifs du PLPDMA. Ce soutien concerne les associations, les collectivités et les professionnels produisant des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Vous souhaitez mettre en place un projet pour réduire les déchets ? Le SIMER peut vous soutenir financièrement **jusqu'à 500€** dans la limite de 50% des dépenses matérielles.

type de projet	montant maximum de l'aide
action pour le tri des déchets	30% des dépenses matérielles (TTC) dans la limite de 200€
action pour la réduction des déchets	50% des dépenses matérielles (TTC) dans la limite de 500€

Voici **quelques exemples d'actions soutenues** :

- ➔ **réduire vos déchets en facilitant le geste de tri** avec l'achat de poubelles de tri pour des bureaux ou des classes ;
- ➔ **limiter le gaspillage alimentaire** avec la mise en place d'un «Frigo Troc» ;
- ➔ **faciliter le réemploi, la réutilisation et la réparation et l'économie circulaire** avec l'achat d'outils pour la réparation des objets cassés, du matériel de couture, la mise en place d'une objethèque ou la mise à disposition de documentation ;
- ➔ **développer la valorisation de déchets verts** avec l'achat un broyeur ;
- ➔ **encourager une consommation responsable** en achetant des équipements pour la vente en vrac, de produits réutilisables (hors gobelets).



### ENVIE DE PARTICIPER ?

Retrouvez le règlement de l'appel à projet avec les modalités de participation et le dossier de candidature en ligne sur le site : [simer86.fr](http://simer86.fr). Il est à déposer

**AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2023.**

La commission d'attribution se réunira en octobre 2023.

### PASSEZ AU LAVABLE !

**110 foyers ont été soutenus** financièrement en 2022 par le SIMER. L'aide à l'achat de protections et changes lavables est toujours présente en 2023.

*Plus respectueux pour l'environnement et plus sain pour votre corps, lancez-vous et osez le lavable !*

En 2023, les modalités restent identiques soient **50% de la facture TTC plafonnée à 50€** pour les protections hygiéniques lavables ou pour les fuites urinaires et **250€** pour les changes lavables pour enfants ou adultes. Les conditions et le dossier sont en ligne sur [simer86.fr](http://simer86.fr).

# Compostage individuel ...

Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets alimentaires et biodégradables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est une des mesures de la loi AGECE de février 2020 (loi dite anti-gaspillage). Une solution : composter ! Dans ce cadre, le SIMER accompagne ses usagers avec la vente de composteurs à tarif réduit et des conseils pour bien composter.

EN COMPOSTANT, VOUS  
POUVEZ RÉDUIRE DE 30  
à 40% LE VOLUME DE  
VOTRE SAC NOIR

**! UN COMPOSTEUR  
N'EST PAS UNE POUBELLE !**  
Pour un bon fonctionnement de cet équipement,  
quelques règles s'imposent. Elles évitent bien des  
désagréments. On vous conseille.

## S'ÉQUIPER

Pour faciliter le compostage, le SIMER vend des composteurs individuels en bois de 600 litres au prix de 15€. Cet équipement à prix réduit offre la possibilité à un foyer de valoriser ses déchets organiques.

**15 €**

au lieu de ~~82,68€~~

le composteur bois  
de 600 litres

Réservez dès maintenant votre  
créneau sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

Cette vente est réservée aux habitants du SIMER (hors communes de Grand Poitiers), dans la limite d'1 composteur par foyer, à condition de ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide au compostage du SIMER au cours des 10 dernières années.

## ÉCHANGES AVEC UN EXPERT DU COMPOSTAGE

Une fois par mois, un maître-composteur du service prévention vous donne rendez-vous pour échanger sur le compostage en visio-conférence.

Débutant ou confirmé, vous pourrez lui poser toutes vos questions sur cette thématique : installation, entretien, utilisation du compost, etc. Ce sera également un moment pour partager vos bonnes pratiques et astuces.

@NOUVEAU



... Vous avez des  
questions sur le  
compostage ?

Venez échanger avec  
un maître-composteur  
lors de nos SAV

Dates et lien sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

## VENTE DE COMPOSTEURS



⚠ Quantité limitée

conditionné en kit  
de 101 cm x 101 cm x 18 cm

dimensions du composteur monté  
101 cm x 102 cm x 85 cm

Réservation obligatoire

## et compostage partagé !

Certains habitants ne disposent pas d'un espace pour un composteur individuel, le SIMER offre la possibilité de composter grâce aux composteurs collectifs. Installés aujourd'hui sur 15 communes, ils sont localisés sur l'appli MonTri. Grâce à ces sites et aux composteurs individuels, ce sont 1200 tonnes de déchets évitées dans les sacs noirs.



**6 620**

**composteurs individuels**  
vendus depuis 2010



**70**

**sites de compostage**  
partagé



**1200 tonnes**

de biodéchets détournées de l'enfouissement en 2022

Pour vous guider dans le bon usage de ces sites de compostage partagé, des panneaux d'information sont en cours d'installation et des guides sont distribués. L'équipe prévention vous explique le fonctionnement de ces lieux vivants qui demandent de respecter quelques règles.



### 27 sites de compostage collectif

Angles-sur-l'Anglin - 1 site

Availles-Limouzine - 3 sites

Chenevelles - 1 site

Civaux - 2 sites

Civray - 3 sites

La Bussière - 1 site

La Chapelle-Viviers - 1 site

Lussac-les-Châteaux - 2 sites

Montmorillon - 6 sites

Pleumartin - 2 sites

Queaux - 1 site

Saint-Germain - 1 site

Saint-Savin - 1 site

Sillars - 1 site

Vicq-sur-Gartempe - 1 site

### RETOUR SUR « TOUS AU COMPOST »



Autour d'un composteur collectif et d'un café, l'équipe prévention était mobilisée avec les usagers lors de 5 animations. Elle a présenté la vie du composteur ou distribué du compost gratuit lors de l'événement « Tous au compost ! »



# Les espaces réemploi font peau neuve

Le réemploi, c'est le bon geste pour préserver la planète. Grâce à vos dépôts dans les espaces dédiés, les objets, après une restauration, une réparation nécessaire, trouvent une seconde vie.

**76** tonnes collectées en 2022 par les recycleries et les associations → **400** tonnes collectées d'ici 2028, c'est notre objectif

Depuis 2016, certaines déchèteries sont équipées d'espaces dons, collectés par les associations et recycleries partenaires (Corbeau Blanc, l'ADECL et Cicérone). Ces espaces avaient pour vocation de réduire l'apport en tout venant. Les usagers étaient invités à donner tout objet/équipement dont ils n'avaient plus l'usage. Leurs succès ont permis de collecter **76 tonnes en 2022**. Cependant, l'évolution du cadre réglementaire implique un changement pour ces espaces vers une nouvelle organisation. Le SIMER souhaite faciliter l'accès au plus grand nombre. Pour se faire ces lieux font peau neuve et se transforment en « **ESPACE RÉEMPLOI** » !

**Formation des agents.** Dans un souci de qualité de service, trois agents deviennent « référents réemploi valoristes ». Leur mission est de faire le lien entre les agents et les usagers. Ils apportent une expertise supplémentaire en matière de réemploi. Ils sont garants du bon entretien des espaces et du suivi avec les recycleries partenaires.



Cette démarche contribue à la réduction des tonnages de déchets enfouis et elle crée de l'emploi sur le territoire. C'est aujourd'hui une zone de dépôt à part entière, au même titre qu'une benne bois, plastique, ou autres.

**Vous voulez vous débarrasser d'objets qui méritent une seconde vie ?** Direction, l'espace réemploi de votre déchèterie.

## UNE NOUVELLE FILIÈRE

### OBJETS et MATÉRIAUX DE LA MAISON

- Mobilier intérieur et extérieur** (canapés, chaises, tapis, stores, etc.)
  - Literie** (cadres de lit, matelas, sommiers, etc.)
  - Bricolage et jardin** (seaux, tuyaux d'arrosage, parasols, caisses à outils, etc.)
  - Jouets** (jeux d'extérieur, d'imitation, trotteteurs, véhicules à pédales, etc.)
- + de 80 cm
- Déposez ici, ils seront recyclés ou valorisés.

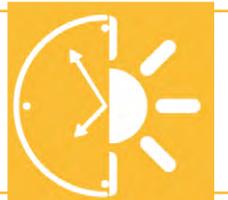
Plusieurs filières REP sont déjà en place dans les déchèteries du SIMER comme : les équipements électriques et électroniques (D3E), les piles et accumulateurs, les produits chimiques (DDS), etc.

La filière **ARTICLE DE BRICOLAGE ET DE JARDIN** vient d'être déployée dans les déchèteries de Civray, Montmorillon, Pleumartin, Valence-en-Poitou et Verrières.

Dans ces bennes, vous pouvez déposer les meubles, les articles de bricolage et jardin et les jouets de plus de 80 cm, **cassés, NE POUVANT PAS ÊTRE RÉEMPLOYÉS**. Ils seront démantelés en fonction des matériaux pour être valorisés.

### HORAIRES D'ÉTÉ DANS LES DÉCHÈTERIES avec une fermeture à 18h

(au lieu de 17h) jusqu'au 31 octobre.



### CONTRÔLE D'ACCÈS À CHAUNAY ET VALENCE-EN-POITOU



Des barrières sont mises en place dans les déchèteries de Chaunay et Valence-en-Poitou. L'accès se fait comme dans toutes les déchèteries avec un PASS Déchets. Vous n'en n'avez pas, contactez-nous au 05 49 97 59 50.

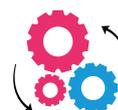
## EIT, un dispositif créateur de solutions

L'Écologie Industrielle et Territoriale existe depuis 2021 dans le Sud Vienne. Les résultats atteints démontrent la belle vitalité du territoire pour optimiser les ressources, les matières, les équipements, les transports, les compétences et le stockage.

### LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Contribuer à la réduction des déchets d'activités économiques
- Favoriser les filières locales de réemploi et de valorisation
- Développer la coopération entre acteurs économiques pour optimiser leurs ressources
- Accompagner les acteurs à la transition écologique et l'économie circulaire
- Créer de l'emploi
- Accroître l'attractivité des territoires à travers des actions éco-exemplaires

Le SIMER, avec ses partenaires, agit pour une économie vertueuse et le développement d'une production durable et locale où les déchets des uns deviennent des ressources pour les autres.



### PROFUSION D'ÉNERGIES

Lors des 77 **DIAGNOSTICS**, les ressources et les besoins des entreprises ont été identifiés. **180 SYNERGIES** ont émergé entre différentes structures.

Certaines ont permis de créer **des groupes de travail afin de mettre en place des filières locales de valorisation**. Leurs objectifs sont de fédérer les acteurs autour d'une thématique commune, afin de créer des filières de valorisation locales (du réemploi au recyclage). Ils ont abordé les thématiques suivantes : plastiques, textiles, réemploi des matériaux (réhabilitation des bâtiments par le réemploi, gravats recyclés...), bois et maintien de la biodiversité ainsi que le développement de l'économie circulaire.

Ils ont ainsi permis de faire monter en compétence les acteurs sur les activités de la collecte, le démantèlement et la valorisation (up'cycling).

D'autres actions ont été menées comme la coordination d'événements ou des accompagnements individuels d'entreprises dans une démarche d'économie circulaire.



### LES DÉCHETS VALORISÉS SUR 2021-2022

**600 tonnes** de bois (A et B)

**120 m<sup>3</sup>** de gravats recyclés

**3.5 tonnes** de tissus (synthétiques et naturels)

**16 tonnes** équipements et outillage

**30 m<sup>3</sup>** de plastiques durs

**180 tonnes** de déchets verts

**210 m<sup>3</sup>** de mobiliers réemployés

**3 m<sup>3</sup>** de cuirs

**100 tonnes** de plastiques souples



En partenariat avec :



# Les bonnes pratiques autour de la RI

Pour le bon déroulement de la collecte, quelques règles sont à rappeler. Pour les communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon, ces pratiques arriveront en 2025.



## LA COLLECTE EN BACS EN PORTE-À-PORTE

Les ordures ménagères : dans le bac, en sacs bien fermés.



Le bac noir doit être fermé et de préférence plein pour optimiser les 12 levées à utiliser en fonction de vos besoins du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.



Les emballages et papiers : en **vrac** dans le bac.

## LA COLLECTE EN SACS EN PORTE-À-PORTE



Les sacs rouges sont dédiés aux ordures ménagères et les sacs jaunes pour tous les emballages (sauf le verre) et les papiers à sortir la veille au soir de votre jour de collecte.

## LES POINTS D'APPORT COLLECTIF (PAC)



Présentez quelques secondes votre **Pass déchets** devant le lecteur.



Ouvrez la trappe, mettez vos sacs noirs dans le tambour et refermez la trappe.

## LA COLLECTE EN BACS À CLÉ

Cette collecte est mise en place pour les habitations non accessibles pour une benne et dont le nombre ne justifie pas l'installation d'un PAC. Les bacs restent sur place. L'étiquette est à laisser pour que le bac ne soit pas collecté.

Clé ou étiquette perdue ? Contactez-nous : 05 49 91 96 42



Bac non collecté



Bac collecté

## LES BONS GESTES DU TRI

Les déchets recyclables présents dans des contenants jaunes sont triés par les équipes du centre de tri à Sillars. Le traitement est automatisé seulement en partie. Des hommes et des femmes trient au quotidien pour séparer les emballages et les papiers par matière pour qu'ils soient valorisés.

Sur la chaîne de tri, on retrouve de plus en plus de déchets inappropriés comme des couches, de la litière pour chat, des seringues ou autres matériels de soins, du verre, des cadavres d'animaux, des piles.

Pour les conditions de travail des agents et pour améliorer la qualité du tri, il est important de respecter la consigne en déposant uniquement les emballages vidés et les papiers dans vos bacs et sacs jaunes.



## STOP AUX INCIVILITÉS

Les sacs noirs déposés au sol sont assimilés à des dépôts sauvages ou à une infraction au règlement de col-



lecte en vigueur. Le SIMER travaille avec les collectivités pour lutter contre ces incivilités qui sont constatées uniquement sur certaines communes.

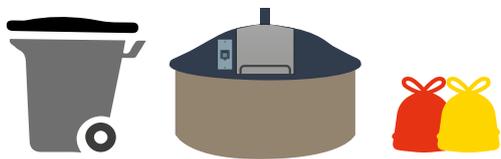
Des mesures fortes, comme de la vidéo-surveillance ou la verbalisation de certains usagers, sont engagées.

Les sacs noirs, c'est **DANS** les PACS et non au pied. La collecte en porte-à-porte en sacs (rouges et jaunes), c'est une sortie seulement la veille au soir de la collecte.

**Agissons tous ensemble pour maintenir la propreté de notre cadre de vie !**

## Après un an de lancement, où en est-on ?

2022 a été l'année du lancement et des ajustements où l'efficacité du levier incitatif a été démontré.



**90%** des usagers en bacs noirs et jaunes  
**78%** ont une collecte tous les 15 jours  
**3%** des usagers en sacs rouges et jaunes  
**7%** des usagers en PAC

### QUE FINANCE LA RI ?



La Redevance Incitative finance **l'ensemble du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets**. Elle est calculée comme vos factures d'eau ou d'électricité, avec une part fixe et une part variable.

#### PART FIXE (abonnement aux services + part proportionnelle)

Elle prend essentiellement en compte les charges fixes du service. En 2022, 67% des usagers ont une part fixe inférieure à 200€ TTC soit le même montant qu'en 2021.

Elle finance tous les services :

- la fourniture **des équipements de collecte et un forfait** de levées de bacs noirs, dépôts en PAC ou sacs rouges
- la **collecte et les opérations de transport et de traitement des déchets** (tri, verre, etc)
- la gestion des 18 déchèteries, du centre de tri et de la plateforme bois et compostage
- le déploiement de nouvelles filières de valorisation
- les actions de prévention et de sensibilisation.



La réduction de déchets en sacs noirs permet de préserver la planète et d'assurer un service public à coût maîtrisé face à la hausse de tous les charges. Un exemple, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'État était de 30€ par tonne enfouie en 2021, elle sera de 65€ par tonne en 2025.

#### + PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du nombre supplémentaire de **levées du bac noir** ou de **dépôts de sacs noirs dans un PAC** ou de **sacs rouges retirés en plus de la dotation initiale**.

### ET EN 2023 ?

#### REDEVANCE INCITATIVE (RI) POUR 85 COMMUNES

2023 marque le passage à la RI effective avec la poursuite de l'optimisation des tournées de collecte et une étude pour densifier le réseau de PAC. La quasi-totalité des usagers étant équipée, le règlement de collecte sera mis application dans son intégralité. Cela s'applique dès à présent pour les professionnels avec la col-

lecte uniquement des équipements fournis par le SIMER.

#### PRÉPARATION ET CONCERTATION SUR 6 COMMUNES

Depuis 2022, les habitants d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon sont des usagers du SIMER.

En 2023, le SIMER démarre la concertation avec ces communes et les

études préalables, en vue d'une mise en place de la RI à l'horizon 2025.

Des réunions de concertation et la dotation d'équipements sont programmées avec les usagers : les professionnels en 2023, les particuliers en 2024.

# AVEC LA RÉUTILISATION, LES MEUBLES ONT UNE SECONDE CHANCE.



ÉCO-MOBILIER - SAS au capital de 200 000 € - Siège social : 50, avenue Daumesnil 75012 Paris - 538 495 870 RCS Paris - Crédits photo : Getty - Juillet 2019

**Nous œuvrons pour le réemploi et la réutilisation des meubles usagés.**

Les meubles en état d'usage sont restaurés et vendus à prix solidaires. Les meubles non réparables sont collectés par Éco-mobilier pour être recyclés ou utilisés comme source d'énergie.



Dépôt légal : ISSN 2551-4490  
Directeur de la publication : Patrick ROYER, Président du SIMER - Rédaction : SIMER  
Conception & réalisation : SIMER (Jessy CHALIFOUR)  
Crédits photos : SIMER / I Stock / ecosystem / Pixabay  
Journal imprimé à 3 500 exemplaires par IMPRIMERIE NOUVELLE (86) sur papier recyclé Cyclus  
La rédaction des contenus a été achevée en 7 avril 2023

**écomobilier**  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

